

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2000

LES 20 ET 21 MAI 2000

OTTAWA (ONTARIO)

PROCÈS-VERBAL

PRÉSENCES

Au nombre des 815 personnes présentes, on compte 318 délégué(e)s et 149 substituts. Les autres personnes comprennent des observateurs et observatrices, du personnel des coopératives d'habitation, des membres de comités de la FHCC, des organismes membres de la FHCC, des animateurs et animatrices d'ateliers, des bénévoles, des participants et participantes au programme des jeunes, des invités, des commanditaires, les membres du Conseil d'administration, les membres du Conseil de l'Ontario et le personnel de la FHCC.

COMMANDITAIRES

Gay Lea Foods, Primus Canada, Sprint Canada, le Groupe les Coopérateurs, HB Gestion d'assurance collective limitée.

INVITÉ(E)S

Fatima Barros (Société canadienne d'hypothèques et logement); Alain Roy, Lynden Hillier, Carol Evoy (Secrétariat des coopératives); Cathi Wilkins (Canadian Co-operative Association); Beth Ferrone, Paul Moran, Brenda Thompson (HB Gestion d'assurance collective limitée); Chris Perram (Sprint Canada); Karyn Mark, Jason Clarke (Primus Canada); Mauril Bélanger (député, Ottawa-Vanier); Marni Cappe (Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton); Glenn Haddrell.

ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

Ursula Kieley est nommée membre honoraire à vie de la FHCC. Wes Hosler et Glenn Haddrell présentent à Ursula un certificat et un recueil de notes rédigées par ses collègues et ami(e)s.

Glenn Haddrell reçoit le Prix de la SCHL pour une contribution remarquable à l'habitation coopérative. Le prix lui est remis par Fatima Barros, de la SCHL, et Laird Hunter, de la firme Worton Hunter Callaghan.

La Bleecker Street Co-operative Homes, de Toronto, en Ontario, reçoit le Prix de l'excellence en gestion du Fonds fédéral de stabilisation des coopératives d'habitation et le Prix Jim MacDonald pour le changement social. Plusieurs membres de la Bleecker Street Co-operative Homes acceptent les deux prix au nom de la coopérative des mains de Jim MacDonald, Wes Hosler et Danielle Cécile, la directrice générale du Fonds de stabilisation.

SECTION 1. PROCÉDURES PRÉLIMINAIRES

1. Ouverture de la séance

Le président Wes Hosler ouvre la séance à 9 h 05, le 20 mai 2000, et souhaite la bienvenue à la 32^e assemblée générale annuelle de la FHCC.

2. Présentations

Le président présente les invité(e)s ainsi que les membres du Conseil d'administration de la FHCC, du Conseil de l'Ontario, du Comité des résolutions et du Comité des mises en candidature.

3. Nomination d'un président d'assemblée

- **P/A/A** Evans (Granville Gardens Co-op) / Armstrong (Pine Ridge)

QUE Bruce Woodrow soit nommé président d'assemblée pour la durée de l'assemblée générale annuelle 2000.

4. Explications des règles de procédure

Le président d'assemblée passe en revue les règles de procédures utilisées lors des assemblées annuelles de la FHCC et explique aux délégué(e)s comment se servir des cartons de vote qu'on leur a distribués. Il donne des éclaircissements au sujet de la clôture des débats et des amendements de bonne volonté, précisant que ceux-ci ne sont permis que pour des changements très mineurs dans la formulation des propositions principales. Il explique également le rôle du Comité des résolutions.

5. Comité de médiation pour l'assemblée annuelle

Le président d'assemblée décrit le rôle du Comité de médiation et présente chacun des membres du comité.

6. Comité des résolutions

Le président du Comité des résolutions, Bruce Little, présente chacun des membres du comité et décrit la procédure à suivre pour l'examen des résolutions.

7. Établissement du quorum

Thom Armstrong, le secrétaire général, avise l'assemblée qu'il faut 15 p. 100 des membres admissibles de la FHCC présents pour constituer le quorum. Il souligne que la FHCC comptait 837 membres au moment de l'envoi de l'avis de convocation à l'assemblée. Il précise que 318 délégué(e)s sont inscrits à l'assemblée annuelle de 2000, constituant 38 p. 100 des membres de la FHCC. Le quorum est donc atteint.

8. Adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée présente les changements proposés à l'ordre du jour distribué.

Les résolutions 6 à 9 seront examinées dans la section Rapport sur le suivi donné aux résolutions de l'assemblée annuelle 1999. Un rapport sur la campagne nationale visant à créer notre agence sera aussi présenté à ce moment. Après quoi, la résolution n° 4 sera examinée.

La présentation du Prix de la SCHL pour une contribution remarquable au mouvement d'habitation coopérative et la remise du certificat de membre associé honoraire à vie se feront l'après-midi du 20 mai.

Un exposé sur le projet du livre de l'histoire de la FHCC sera présenté juste après le déjeuner le 20 mai. Le Prix Jim MacDonald pour le changement social sera décerné le 21

mai au matin, et il y aura un bref exposé de la part de la Confédération québécoise des coopératives d'habitation le 20 mai en après-midi.

Finalement, le président d'assemblée explique qu'il y aura une brève présentation aux membres sortants du conseil d'administration après l'examen des résolutions tardives.

- **P/A/A** Freeman (AHCEO) / Fergus-Moore (Castlegreen)

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications apportées.

9. Procès-verbal de l'assemblée annuelle de 1999

Stevenson (Native Inter-Tribal) souligne qu'il n'a pas assisté à l'assemblée générale annuelle l'an dernier et qu'il n'a donc pu proposer l'adoption du rapport annuel du Conseil d'administration et des comités. Stevens (Native inter-tribal) souligne que c'est elle qui avait proposé cette motion. Le président d'assemblée demande aux délégué(e)s d'inscrire ce changement dans le procès-verbal de l'assemblée annuelle de 1999.

- **P/A/A** Comeault (Village Canadien) / Frdeeman (AHCEO)

QUE le procès-verbal de l'assemblée annuelle 1999 soit approuvé avec les modifications apportées.

SECTION II. RAPPORTS ET EXPOSÉS

1. Rapport sur le suivi donné aux résolutions de l'assemblée annuelle 1999

Le président d'assemblée demande aux délégué(e)s de se référer au rapport sur le suivi donné aux résolutions examinées à l'assemblée annuelle de 1999. Vaughan Brace, présente un survol du rapport au nom du Conseil d'administration.

On présente une mise à jour sur notre campagne nationale en vue de créer une agence pour les coopératives. Christopher Wilson décrit le succès remporté par cette campagne jusqu'à maintenant, indiquant aux délégué(e)s que le ministre fédéral responsable de la SCHL, l'honorable Alfonso Gagliano, a informé la FHCC que la proposition d'une agence administrative proposée par le mouvement coopératif sera discutée à la Conférence des ministres fédéral-provinciaux-territoriaux du Logement en septembre 2000. Mike Alsop présente ensuite une mise à jour sur la campagne en Colombie-Britannique, tandis que Patricia Matthews met en lumière les activités dans les Prairies, Cathy Corby décrit la campagne en Ontario et Bruce Little souligne les activités de

lobbying dans les provinces de l'Atlantique.

Michael Shapcott donne de l'information au sujet de la campagne nationale sur le logement et les sans-abri et il présente quelques membres de coopératives d'habitation de la région de Peterborough. Deux des membres décrivent la campagne des poupées de leur coopérative et la visite de la ministre responsable du dossier des sans-abri, l'honorable Claudette Bradshaw, dans leur coopérative. Les membres montrent une banderole qu'ils ont confectionnée pour la campagne et une courtepointe qu'ils ont fabriquée avec les restes de tissu de la banderole. Ils expliquent leur campagne de «smarties», dont le but était d'attirer l'attention sur les coopératives d'habitation comme solution à l'itinérance.

- **P/A/A** McDonell (Heritage) / Wasdell (CHF Peel/Halton)

QUE le Rapport sur le suivi donné aux résolutions de l'assemblée annuelle de 1999 soit accepté tel que présenté.

2. Rapport annuel des membres du Conseil et des comités permanents

Le président Wes Hosler passe en revue le rapport annuel 1999 de la FHCC, qui a été distribué aux membres avant l'assemblée annuelle.

Le président attire ensuite l'attention de l'assemblée sur les rapports du Comité d'administration du Fonds de souscription de risque, du Comité des finances, du Comité des fédérations et du Comité sur la diversité, qui se trouvent tous dans le Livre d'information de l'assemblée annuelle.

Le président du Comité sur la diversité, Naguib Buendia, présente les membres du comité ainsi qu'un bref rapport décrivant deux des nouvelles publications du comité.

- **P/A/A** Hyatt (Valley Village) / Freeman (AHCEO)

QUE le rapport annuel des membres du Conseil et les rapports du Comité des finances, du Comité des fédérations, du Comité d'administration du Fonds de souscription de risque et du Comité sur la diversité soient reçus à titre d'information.

3. Rapport du Comité des mises en candidature

Patricia Matthews, la présidente du Comité des mises en candidature, présente les membres du comité et passe en revue le mandat du comité. Elle annonce les mises en candidature reçues pour les postes à combler suivants :

Conseil d'administration

Colombie-Britannique/Yukon
Manitoba
Ontario
Terre-Neuve/Labrador
Communauté autochtone
Deux postes extraordinaires

Comité des finances

Deux postes

Après avoir informé l'assemblée des mises en candidature reçues jusqu'à maintenant, la présidente du comité annonce aux délégué(e)s que les mises en candidature pour tous les postes seront reçues jusqu'au moment de l'élection.

Finalement, la présidente du comité souligne que les délégué(e)s de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse voteront sur des résolutions spéciales à cette assemblée annuelle en vue de permettre la tenue des prochaines élections pour l'administrateur(trice) régional(e) dans ces régions à une réunion qui se tiendra dans la province plutôt qu'à l'assemblée annuelle de la FHCC.

4. Autres exposés et annonces

Le président annonce que les dons des participant(e)s à l'assemblée annuelle seront remis à deux organismes : un organisme qui offre une ligne d'écoute pour les jeunes gais et lesbiennes à Toronto et un autre qui s'occupe des sans-abri dans la région d'Ottawa.

Marg Bagon présente un compte-rendu de la Conférence sur le perfectionnement du personnel, qui vient tout juste de se terminer. Elle remercie la FHCC d'avoir organisé cet événement, en particulier Karla Skoutajan, l'employée chargée d'organiser la conférence.

Nicholas Gazzard, le directeur, Développement coopératif à la FHCC, présente un exposé sur la Librairie de l'habitation coopérative, décrivant certaines des nouvelles publications en vente.

Merrilee Robson, la chargée des communications à la FHCC, indique aux délégué(e)s l'endroit et l'heure de la photographie de groupe et précise que les photographies seront en vente à la Librairie de l'habitation coopérative.

Wes Hosler et Mark Goldblatt décrivent le projet de la FHCC en vue de publier un livre sur l'histoire du mouvement de l'habitation coopérative au Canada. Ce projet bénéficie d'une aide du Bureau du millénaire du Canada. Mark remercie les coopératives qui ont déjà fait un don pour le projet et encourage les autres coopératives à faire de même. Il souligne que, pour financer pleinement le projet, il faut des dons de 100 \$ de 150 autres coopératives d'habitation.

Olga Tasci et Ken Goka présentent un exposé sur Abri international.

Mauril Bélanger, député d'Ottawa-Vanier, présente les salutations de la ministre fédérale responsable de la coopération internationale, M^{me} Maria Minna, et remercie Abri pour son travail.

Cathi Wilkins décrit aux délégué(e)s les activités de la Canadian Co-operative Association au cours de la dernière année.

René Daoust et Robert Giguère présentent les vœux des délégué(e)s de la Confédération québécoise des coopératives d'habitation, qui sont réunis en assemblée à Hull en même temps que l'assemblée annuelle de la FHCC.

Nick Sidor, un consultant pour la FHCC, présente un bref exposé sur TéléMembre, un service d'appels interurbains et d'accès Internet pour les membres et les employé(e)s du mouvement de l'habitation coopérative, et il annonce les noms des deux gagnants du tirage qui remportent un forfait de service gratuit de trois mois à TéléMembre.

Les membres assistent à un exposé dynamique et animé de la part des délégué(e)s du programme des jeunes.

L'assemblée rend hommage aux membres sortants du Conseil d'administration, Beverley Halls, Mel Graham, Haji Jivraj et Vaughn Brace, dans cet ordre. Ils reçoivent un certificat des mains de Wes Hosler, Donna Charbonneau, Ambrose Reschny et de Heather Paynter, dans cet ordre.

SECTION III. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

1. Rapport du vérificateur et états financiers vérifiés de 1999

La trésorière, Donna Charbonneau, passe en revue le rapport du vérificateur et les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1999.

- **P/A/A** Hyatt (Valley Village) / Howard (Golden Horseshoe CHF)

QUE les états financiers vérifiés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1999 soient acceptés.

2. Nomination d'un vérificateur

- P/A/A Dragomir (Grandview) / Comeault (Village Canadien)

QUE la firme Marcil, Lavallée, Loyer et Associés soit nommée comme vérificateur de la Fédération de l'habitation coopérative du Canada jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle.

3. Budgets 2000

- P/A/A Stewart (Daly) / Martin (China Creek)

QUE les budgets pour le Fonds national d'opérations et le Fonds national de dotation de 2000, tels que mis au point par le conseil d'administration, soient acceptés.

4. Budgets 2001

- P/A/A Stewart (Daly) / Bialecki (Quebec Manor)

QUE les budgets pour le Fonds national d'opérations et le Fonds national de dotation pour l'exercice financier commençant le 1^{er} janvier 2001 et se terminant le 31 décembre 2001 soient adoptés tels que présentés et que le barème ci-joint des cotisations des membres et des associés pour l'an 2001 soit adopté.

5. Prévisions financières triennales

- P/A/A Howard (Golden Horseshoe CHF) / Sedor (Sarcee Meadows)

QUE les prévisions financières pour la période allant de 2001 à 2003 soient acceptées.

6. États financiers du premier trimestre

- P/A/A Hyatt (Valley Village) / Coté (Balfour)

QUE les états financiers pour le premier trimestre de 2000 soient acceptés.

SECTION IV.

EXAMEN DES RÉSOLUTIONS

Résolutions présentées

1. Nouveau Règlement n° 1 de la FHCC

- P/A/A Millsap (Raiffeisen) / Sedor (Sarcee Meadows)

QUE le Règlement n° 1, tel que présenté par le conseil d'administration, soit approuvé.

La résolution a été adoptée par une majorité beaucoup plus considérable que celle des deux tiers requis pour adopter un règlement.

2. Qualifications des membres du conseil d'administration

La résolution n° 2 est considérée comme un amendement à la résolution n° 1.

- P/A Low (CHFNS) /Cooke (Main-Gerrard)

QUE l'article 4 (conseil d'administration) du Règlement n° 1 soit modifié en ajoutant le nouveau paragraphe 4.02 (b) suivant :

- b) Un administrateur ou une administratrice qui peut être élu ou nommé uniquement à titre de membre en règle d'une coopérative d'habitation membre doit également résider dans cette coopérative d'habitation.

ET QUE les autres paragraphes de l'article 4.02 soient renommés respectivement 4.02 (c), (d), (e) et (f).

REJETÉE

3. Poste désigné au conseil d'administration

La résolution n° 3 est considérée comme un amendement à la résolution n° 1.

- P/A/A Comeault (Village) / Greason (Church-Isabella)

QUE le débat soit clos.

- P/A Burch (Don Area) / Baker (Fieldstone)

QUE la FHCC désigne un poste au conseil d'administration pour représenter les lesbiennes,

gais, bisexuels et transsexuels qui se déclarent comme tel, et encourage les fédérations de coopératives d'habitation à faire de même. Tous les délégué(e)s seraient admissibles à voter pour ce poste.

REJETÉE

4. Programme de partage des revenus

- **P/A/A** Dragomir (Grandview) / Moore (Couchiching)

QUE l'examen de la résolution n° 4, y compris l'amendement n° 1 à la résolution n° 4, soit reportée au matin du 21 mai 2000.

- **P/A/A** Sedor (Sarcee Meadows) / Overbeck (VICHA)

QUE la résolution n° 4 soit retirée.

- **P/A** Piatkowski (CSACO) / Graddock-Keating (Co-Action Staff Association)

QUE la résolution n° 4 soit modifiée de la manière suivante :

- en remplaçant le quatrième point dans le deuxième paragraphe de la section 1 par ce qui suit :
 - a) appuyer le travail des associations locales et régionales d'employé(e)s de coopératives d'habitation;
- en ajoutant le cinquième point suivant :
 - b) offrir des services au personnel des coopératives d'habitation lorsqu'il n'y a pas d'association d'employé(e)s
- remplacer l'alinéa 2 e) par ce qui suit :
 2. e) 5 p. 100 des fonds du programme iront aux associations d'employé(e)s de coopératives d'habitation qui
 - a) sont membres de la FHCC

- b) sont situées à l'extérieur du Québec
- c) se conforment à toute autre règle établie pour le programme par le conseil d'administration de la FHCC.

Chaque association d'employé(e)s participante recevra une part en pourcentage de la portion de 5 p. 100 du fonds. Cette part sera fondée sur le nombre d'employé(e)s membres de l'association d'employé(e)s.

Il y aura une part maximale et une part minimale. La formule servant à déterminer la part de chaque association est indiquée ci-après.

Quatre fois par année, la FHCC versera un paiement aux associations à partir de la portion de 5 p. 100 du fonds. Elle n'aura qu'à partager les fonds qu'elle reçoit. Une association d'employé(e)s peut cesser d'être admissible au paiement de la portion de 5 p. 100 du fonds au cours de l'année. Dans ce cas, la FHCC réaffectera la portion de cette association d'employé(e)s à des projets qui bénéficient au personnel des coopératives d'habitation à l'échelle du Canada.

Il s'agit de la portion de 5 p. 100 du fonds destinée au personnel des coopératives.

- ajouter une nouvelle section 5 qui se lit comme suit :
5. Formule de partage pour la portion de 5 p. 100 du fonds

Calcul de la part minimale

- a) Divisez le total de la portion de 5 p. 100 du fonds par deux (2).
- b) Comptez le nombre d'associations d'employé(e)s qui participent à la portion de 5 p. 100 du fonds
- c) Divisez (a) par (b).
- d) La part minimale est le moindre de (c) ou de 500 \$.

Calcul de la part maximale

- e) Divisez le total du fonds par trois (3). Vous obtenez ainsi la part annuelle maximale.

Calcul de la part pour chaque association d'employé(e)s

- f) Comptez le nombre d'employé(e)s de coopératives d'habitation qui sont membres de l'association d'employé(e)s.
- g) Additionnez le nombre d'employé(e)s de coopératives d'habitation qui sont membres de toutes les associations d'employé(e)s participantes.
- h) Divisez (f) par (g). Vous obtenez la part en pourcentage du fonds qui revient à l'association d'employé(e)s.
- i) Augmentez toute part qui est inférieure à la part minimale annuelle dans (d) jusqu'au montant minimal.
- j) Prenez le montant supplémentaire obtenu dans (i) pour les autres associations d'employé(e)s, selon la même formule.
- k) Réduisez toute part qui est supérieure à la part annuelle maximale dans (e) jusqu'au montant maximal. Vous aurez ainsi plus d'argent à partager.
- l) Partagez le montant qui reste entre les autres associations d'employé(e)s, selon la même formule.

REJETÉE

- **P/A/A** Daly (Port Colborne) / Lee (Sundance)

QUE la *Politique 1.6.2 : Programme de partage des revenus* actuellement en place sont abrogée ;

QUE la nouvelle *Politique 1.6.2 : Programme de partage des revenus* soit adoptée, dans sa forme ci-jointe ;

ET QUE la nouvelle politique entre en vigueur le 1^{er} janvier 2000.

5. Plafonnement des cotisations

- **P/A/A** Burch (Don Area) / Shedden (43rd Housing)

QUE la résolution n° 5 soit modifiée en remplaçant le nombre 500 par 400 logements.

REJETÉE

- **P/A/A** Stewart (Daly) / Sheden (43rd Housing)

QUE la FHCC plafonne à 500 le nombre de logements à l'égard desquels une coopérative paie des cotisations.

6. Campagne pour notre agence nationale

- **P/A/A** Howard (Golden Horseshoe CHF) / Grandan (CHF/BC)

QUE la résolution n° 6 soit modifiée en ajoutant la clause suivante :

ET QUE la FHCC collabore étroitement avec le mouvement de l'habitation coopérative en Colombie-Britannique et avec le gouvernement de la Colombie-Britannique pour élaborer un projet pilote prévoyant l'administration au sein du mouvement du programme des coopératives d'habitation de la Homes BC.

- **P/A/A** Armstrong (Pine Ridge) / Fergus-Moore (Castlegreen)

QUE la FHCC continue de demander au gouvernement fédéral et, le cas échéant, aux gouvernements provinciaux de transférer les programmes de coopératives d'habitation hors Québec à une agence non gouvernementale indépendante basée au sein du mouvement de l'habitation coopérative;

QUE la FHCC poursuive les négociations avec les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que ses activités de lobbying en vue d'atteindre cet objectif;

QUE nous cherchions à obtenir la participation de la Province de l'Ontario à nos négociations avec le gouvernement fédéral, afin que les programmes de coopératives d'habitation de l'Ontario puissent être administrés par l'agence du mouvement coopératif;

QUE les membres de la FHCC continuent d'appuyer les efforts de nos membres du Québec en vue de conclure une entente avec la province pour mettre en place une agence parallèle au Québec.

ET QUE la FHCC collabore étroitement avec le mouvement de l'habitation coopérative en Colombie-Britannique et avec le gouvernement de la Colombie-Britannique pour élaborer un projet pilote prévoyant l'administration au sein du mouvement du programme

des coopératives d'habitation de la Homes BC.

7. La stratégie nationale du logement

Un amendement est proposé à la résolution n° 7. Les parrains de l'amendement acceptent un amendement de bonne volonté en vue de changer «abri» pour «logement».

- **P/A/A** Sutch (St. Charles) / Graham (Niagara Peninsula Homes)

QUE la résolution n° 7 soit modifiée en ajoutant un quatrième point à la clause 1, qui se lit comme suit :

Reconnaît que le logement est un droit humain fondamental.

- **P/A/A** Reardon (Meadow Green) / Mora (Oaklands)

QUE la résolution n° 7 soit modifiée en ajoutant le mot «abordable» après le mot «logement» au quatrième point.

P/A/A Stewart (Daly) / Elms (Pacific Heights)

QUE la FHCC demande au gouvernement fédéral et aux provinces d'adopter une stratégie nationale pour logement qui :

- reconnaît la nécessité d'offrir des logements à prix abordable à tous les Canadiens et Canadiennes;
- assure la protection et l'entretien du parc existant de logements sans but lucratif;
- permet de développer plus de coopératives d'habitation à l'échelle du Canada; et
- reconnaît que le logement à prix abordable est un droit humain fondamental

ET QUE la FHCC demande aux gouvernements fédéral et provinciaux d'engager des ressources financières suffisantes pour favoriser le logement à prix abordable, tel que proposé dans la campagne de la Solution 1 p. 100.

8. Organiser pour réussir: façonner notre mouvement pour demain et pour l'avenir

- **P/A/A** Overbeck (VICHA) / Grandan (CHF/BC)

QUE la résolution n° 8 soit modifiée comme suit:

- **P/A/A** Moore (Guhbawin) / Murphy (Phoenix)

QUE le dernier point à la section 3, «toute nouvelle approche devra respecter les valeurs et les principes coopératifs», soit déplacé pour devenir le premier point de la section 3;

QUE le principe suivant soit ajouté comme deuxième point à la section 3 : «toute nouvelle approche devrait reconnaître les réalisations et les contributions des fédérations régionales au mouvement de l'habitation coopérative»;

ET QUE le premier point à la section 3 de la résolution initiale soit modifié pour se lire comme suit : «nous ne pouvons atteindre tous nos objectifs avec la structure existante. Il n'est pas suffisant de partager différemment les revenus actuels du mouvement».

P/A/A Grigsby (Winfield) / Lee (Sundance)

QUE le rapport du conseil sur la consultation tenue après le renvoi de la résolution n° 8 à l'assemblée annuelle de 1999 soit reçu;

QUE, pendant que nous poursuivons notre débat sur la façon de répartir les responsabilités et les ressources au sein du mouvement de l'habitation coopérative, nous acceptons de travailler ensemble pour :

- des coopératives d'habitation saines, stables, prospères et viables à long terme
- une prestation de services de haute qualité aux coopératives d'habitation partout au pays
- un système de prestation autosuffisant sur le plan financier, et
- un mouvement solide en mesure de relever les nombreux défis auxquels nous sommes confrontés;

ET QUE, pour réaliser de véritables progrès dans l'atteinte de ces objectifs, nous convenons des principes suivants :

- toute nouvelle approche devra respecter les valeurs et les principes coopératifs ;
- toute nouvelle approche devrait reconnaître les réalisations et les contributions des fédérations régionales au mouvement de l'habitation coopérative;
- nous ne pouvons atteindre tous nos objectifs avec la structure existante. Un partage différent des revenus actuels du mouvement ne constitue pas nécessairement une solution;
- l'approche de rechange qui sera adoptée devra être flexible. Les choix et les solutions varieront d'une région à l'autre;
- toute nouvelle approche devra prendre appui sur une bonne gestion d'affaire. Les

- succès exigeront de saines pratiques de gestion;
- les nouvelles approches évolueront avec le temps. Les changements se poursuivront en consultation avec nos membres.

9. Aide aux fédérations

Le retrait de la clause 2 de la résolution n° 9, «**ET QUE** les organismes du mouvement continuent de travailler en vue d'assurer la viabilité continue des fédérations régionales», est accepté par la VICHA avant que cette résolution ne soit examinée par l'assemblée des délégué(e)s.

- **P/S/A** Overbeck (VICHA) / Wyse (Helen's Court)

QUE les membres de la Fédération de l'habitation coopérative du Canada félicitent le conseil d'administration et le personnel de la FHCC pour avoir élaboré une politique et des stratégies qui répondent de façon appropriée aux besoins d'aide des fédérations dans l'esprit et selon les conditions de la résolution d'urgence présentée à l'AGA 1999 de la FHCC.

10. Visibilité des lesbiennes, gais, bisexuels et transsexuels

- **P/A/A** Dragomir (Grandview) / Bialecki (Quebec Manor)

QUE le débat soit clos.

- **P/A/A** Ng (Ernescliffe) / Bridle (Bread and Roses)

QUE la FHCC affiche de l'information au sujet du caucus des lesbiennes, gais, bisexuels et transsexuels sur son site web, comme les numéros ordinaires des bulletins d'information produits par le caucus et le logo du caucus, avec une explication de son sens;

QUE la FHCC encourage les fédérations de coopératives d'habitation à participer aux activités locales de fierté lesbienne, gaie, bisexuelle et transsexuelle, et à couvrir ces activités dans leurs bulletins d'information;

QUE le Comité des candidatures de la FHCC tende la main aux membres de diverses communautés au Canada, y compris nos membres lesbiennes, gais, bisexuels et transsexuels, et les encourage à se présenter à des postes au conseil d'administration de la FHCC;

ET QUE la FHCC encourage les coopératives à prévoir dans leurs règlements des dispositions efficaces en ce qui touche le harcèlement et la discrimination.

11. Ressources juridiques pour le personnel des coopératives

- P/A/A Raymond (Highland Homes) / Mackenzie (Paloma)

QUE le débat soit clos.

- P/A Walesiak (Glenn Haddrell) / Stewart (Daly)

QUE la FHCC mette sur pied un fonds dans le but d'offrir aux employé(e)s des coopératives des ressources juridiques indépendantes pour les aider dans l'éventualité d'un conflit avec le conseil d'administration d'une coopérative membre.

REJETÉE

12. Formation pour les membres du conseil et le personnel

- P/A/A B. Morris (New Generation) / Stewart (Daly)

QUE la résolution n° 12 soit modifiée afin que le mot «exige» dans les points 1 et 2 de la clause exécutoire soit remplacé par le mot «encourage» et que les deux points se lisent comme suit :

QUE la FHCC encourage les conseils d'administration à être sensibilisés à leur rôle d'employeur;

QUE la FHCC encourage les employé(e)s à être sensibilisés à leur rôle de gestionnaires.

- P/A/A Walesiak (Glenn Haddrell) / Cortez (Sequoia)

QUE la FHCC encourage et appuie la sensibilisation des conseils d'administration à leur rôle d'employeur;

QUE la FHCC encourage et appuie la sensibilisation des employé(e)s à leur rôle de gestionnaires;

ET QUE la FHCC fasse activement la promotion d'équipes de gestion composées d'employé(e)s et de membres du conseil au sein des coopératives.

13. Thème de l'assemblée annuelle 2001

Le parrain de la résolution n° 13 accepte un amendement de bonne volonté qui a pour effet de modifier la formulation de la résolution avant de la présenter.

- **P/A/A** Howard (Golden Horseshoe) / Freeman (AHCEO)

QUE le débat soit clos.

- **P/A/A** Volker (Hugh Garner) / Kucherepa (Agnès McPhail Women's)

QUE la résolution n° 13 soit adoptée avec la modification suivante :

QU'un processus graduel soit mis en place pour poursuivre et faire avancer les recherches et les études réalisées par la FHCC au sujet des défis auxquels sont confrontés les aîné(e)s dans les coopératives d'habitation;

ET QUE la FHCC encourage les coopératives à adopter des politiques et à adapter leurs structures physiques pour relever les défis auxquels sont confrontés les aîné(e)s dans les coopératives d'habitation.

Résolutions tardives

Quatre résolutions tardives sont présentées à l'assemblée. Les délégué(e)s confèrent à deux de ces résolutions le statut de résolution d'urgence et elles sont débattues à l'assemblée. Une résolution est renvoyée au conseil d'administration de la FHCC et une autre ne nécessitait pas de statut de résolution d'urgence, parce qu'il s'agissait d'un amendement à la résolution n° 1.

L1. Logo de la FHCC

Il n'y a aucun parrain pour conférer à cette résolution le statut de résolution d'urgence.

RENVOYÉE au conseil d'administration de la FHCC.

L2. Modifications au Règlement n° 1

Le président explique que la résolution tardive n° 2 sera considérée comme un amendement à la résolution n° 1 : Nouveau Règlement n° 1 de la FHCC. Le parrain ajoute une cinquième clause à l'amendement.

- **P/A/A** Elms (Pacific Heights) / Wickens (Willowside)

QUE le débat soit clos.

Le président convient de diviser l'amendement.

- **P/A** Mora (Oaklands) / Dragomir (Grandview)

QUE, dans l'article 2.03, Membres, section (c), partie (i), les mots «sans but lucratif soient ajoutés après le mot «organismes» dans la phrase «des organismes, appelés groupes de ressources techniques, qui : »

QUE, dans l'article 2.03, Membres, section (c), partie (ii), les mots «sans but lucratif» soient ajoutés après le mot «organismes» dans la phrase «des organismes, appelés groupes de services d'aide à la gestion, qui : »

ET QUE, dans l'article 2.03, Membres, section (d), les mots «sans but lucratif» soient ajoutés après les mots «organismes de parrainage, qui».

REJETÉE

- **P/A** Mora (Oaklands) / Dragomir (Grandview)

QUE l'article 2.03, (c), (ii), (2) soit éliminé

ET QUE l'article 2.03, (c), (ii), (3) soit éliminé

REJETÉE

L3. Coopératives endomagées par l'eau

- **P/A/A** Overbeck (VICHA) / Knight (Riverdale)

QUE la résolution tardive n° 3 soit considérée comme une résolution d'urgence.

- **P/A/A** Comeault (Village Canadien) / Gooder (Mountain City)

QUE la FHCC demande au gouvernement fédéral d'assumer ses responsabilités afin que les coopératives aux prises avec des problèmes d'infiltration d'eau puissent être ramenées sans délai à un état sûr et sain.

QUE la FHCC demande au bureau national de la SCHL et au cabinet du ministre responsable de la SCHL d'intervenir immédiatement pour améliorer les conditions de plan de redressement pour les coopératives de l'article 95 de la Colombie-Britannique qui sont confrontées à des problèmes avec l'enveloppe de leur bâtiment;

ET QU'un engagement soit obtenu de la part de la SCHL et du cabinet du ministre pour :

- mettre à la disposition des coopératives, dans toute initiative de plan de redressement approuvé, des subventions suffisantes pour permettre aux membres à faible revenu en place de payer le même pourcentage de leur revenu pour leurs droits d'occupation que celui qu'ils payaient avant le début du plan de redressement;
- prévoir des conditions de remboursement de prêt flexibles au moment de l'approbation de tout plan de redressement, afin que les coopératives puissent mieux supporter un endettement additionnel et continuer de fonctionner à long terme à titre de communauté d'habitation coopérative abordable et à revenus mixtes;

ET QUE la FHCC continue de collaborer avec la CHF/BC pour appuyer les coopératives de la Colombie-Britannique qui sont confrontées à de graves problèmes d'infiltration d'eau.

L4. Comité d'action politique

- **P/A/A** Kennedy (Corktown) / Burch (Don Area)

QUE la résolution tardive n° 4 soit considérée comme une résolution d'urgence.

- **P/A/A** Stevenson (Native Inter-Tribal) / Ng (Ernescliffe)

QUE le débat soit clos.

- **P/A/A** Chin (Riverdale) / Moore (Couchiching)

QUE le Conseil d'administration et le personnel de la FHCC reconnaissent l'occasion de lobbying et de médiatisation que nous avons perdue le jeudi 19 mai;

QU'ils expliquent leur position et leurs actions aux membres;

QU'à l'avenir, lorsque des occasions de nature politique comme celle-ci se présentent, que les membres soient informés immédiatement;

ET QUE la FHCC mette sur pied un comité d'action politique spécial dirigé par des membres.

À la demande des délégué(e)s, les votes sont comptés : 118 sont en faveur, 74 sont contre.

SECTION V. ÉLECTIONS

1. Mises en candidature

L'assemblée entend le rapport final du Comité des mises en candidature. La présidente du comité, Patricia Matthews, remercie les membres du comité pour leur excellent travail au cours de l'année.

À la fermeture des mises en candidature, les personnes suivantes avaient proposé leur candidature aux postes suivants :

Conseil d'administration

Représentants régionaux :

| | | |
|-----------------------|---|-------------------|
| Colombie-Britannique | - | Wendy Grandan |
| | - | Tony Legare |
| | - | Haji Jibrafi |
| Nouveau-Brunswick | - | Brian Phinney |
| Terre-Neuve/Labrador | - | Bruce Little |
| Ontario | - | Robert Bolton |
| | - | Donna Charbonneau |
| Manitoba | - | Mel Willis |
| Communauté autochtone | - | Wendy Huggan |

| | | |
|--------------------------------|---|----------------|
| <u>Membres extraordinaires</u> | - | Beverley Halls |
| | - | Wes Hosler |
| | - | David Howard |
| | - | Lillian Loppie |

| | | |
|----------------------------|---|-------------|
| Comité des finances | - | Carol Davis |
|----------------------------|---|-------------|

- Patricia Sibley
- Lloyd Stevenson
- Patricia Kirton-Bailey

2. **Résolutions spéciales**

Seuls les délégués de membres de la Nouvelle-Écosse ont voté sur la résolution spéciale suivante.

- **P/A/A** Low (CHFNS) / Hamilton (True North)

QU'à compter de 2001, l'administrateur ou l'administratrice régional(e) qui représente la Nouvelle-Écosse au Conseil d'administration de la FHCC soit élu(e) par les membres de la FHCC en Nouvelle-Écosse lors d'une assemblée tenue en Nouvelle-Écosse, conformément aux articles 4.11 et 4.12 du Règlement n° 1.

Adoptée à l'unanimité.

Seuls les délégués de membres de Terre-Neuve/Labrador ont voté sur la résolution spéciale suivante.

- **P/A/A** Langor (Easton) / Whitty (Future Housing)

QU'à compter de 2002, l'administrateur ou l'administratrice régional(e) qui représente Terre-Neuve au Conseil d'administration de la FHCC soit élu(e) par les membres de la FHCC à Terre-Neuve lors d'une assemblée tenue à Terre-Neuve, conformément aux articles 4.11 et 4.12 du Règlement n° 1.

Adoptée à l'unanimité.

On indique aux délégué(e)s qu'une majorité de membres de la FHCC dans chacune de ces deux provinces devront confirmer par écrit leur appui pour ces résolutions dans un délai de 180 jours à partir de la présente assemblée avant qu'elles n'entrent en vigueur.

3. **Résultats des élections**

Après avoir compté les bulletins de vote, le Comité des mises en candidature annonce l'élection des candidat(e)s suivant(e)s :

Conseil d'administration

Représentants régionaux :

| | | |
|-----------------------|---|---------------------------------|
| Colombie-Britannique | - | Tony Legare |
| Nouveau-Brunswick | - | Brian Phinney (sans concurrent) |
| Terre-Neuve/Labrador | - | Bruce Little (sans concurrent) |
| Ontario | - | Donna Charbonneau |
| Manitoba | - | Mel Willis (sans concurrent) |
| Communauté autochtone | - | Wendy Huggan (sans concurrent) |

| | | |
|--------------------------------|---|----------------|
| <u>Membres extraordinaires</u> | - | Wes Hosler |
| | - | Lillian Loppie |

| | | |
|----------------------------|---|-----------------|
| Comité des finances | - | Carol Davis |
| | - | Patricia Sibley |

SECTION VI. AFFAIRES DIVERSES

1. Assemblée annuelle 2001

Le drapeau arc-en-ciel est remis au Comité de planification de l'assemblée annuelle 2001, qui aura lieu du 5 au 10 juin 2000, à Victoria, en Colombie-Britannique.

2. Gagnants des concours

Les gagnants des concours sont annoncés :

| | |
|---------------------------|--|
| T-shirt | Stoa Co-operative Homes, Burlington (Ontario) |
| Photographies (personnes) | Pacific Heights Housing Co-operative, Vancouver (Colombie-Britannique) |
| Photographies (bâtiments) | Coal Harbour Housing Co-operative, Vancouver (Colombie-Britannique) |

3. Levée de l'assemblée

N'ayant aucun autre point à délibérer, le président d'assemblée annonce la levée de l'assemblée à 13 h 17, le dimanche 21 mai 2000.

COPIE CONFORME du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2000 de la Fédération de l'habitation coopérative du Canada.

Président

Secrétaire d'assemblée

BARÈME DES COTISATIONS DES MEMBRES ET DES ORGANISMES ASSOCIÉS POUR 2001

| | |
|--|---|
| Coopératives d'habitation | 3,10 \$ par logement par mois (comparativement à 3,00 \$ en 2000) |
| Coopératives d'habitation en développement | 75 \$ par année |
| Coopératives étudiantes | 6,50 \$ par résident par année (comparativement à 6,40 \$ en 2000) |
| Groupes de ressources techniques | 1 p. 100 des revenus générés par le développement de coopératives d'habitation fédérales — minimum de 240 \$ par année (comparativement à 233 \$ en 2000) |
| Organismes parrains | 780 \$ par année (comparativement à 770 \$ en 2000) |
| Tous les autres membres votants | 240 \$ par année (comparativement à 233 \$ en 2000) |
| <u>Associés</u> | |
| Organismes | 240 \$ par année (comparativement à 233 \$ en 2000) |
| Membres individuels | 85 \$ par année (comparativement à 80 \$ en 2000) |